



RÈGLEMENT SAISON SPORTIVE 2025-2026

SOMMAIRE :

- 1 • INTRODUCTION - POUR QUI ?
- 2 • FORMAT DES COMPÉTITIONS
 - a/ Règles de jeu
 - b/ Ajustements potentiels
 - c/ Classement lors des poules
 - d/ Forfait en cours de compétition
 - e/ Délais de réponses et cas d'annulation des phases finales du Championnat de France
- 3 • CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SIMPLE FEMININ ET MASCULIN
 - a/ Description
 - b/ Classement en simple
Classement général - Classement TDS - Taux de pondération
 - c/ Tournois qualificatifs
Constitution du tableau d'un tournoi - Tournoi masculin/féminin ou mixte
 - d/ Phase finale du Championnat de France en simple
Qualification - Forfaits - Têtes de séries - Tableau de la phase finale
- 4 • CHAMPIONNAT DE FRANCE EN DOUBLE
 - a/ Description
 - b/ Classement en double
Classement général - Classement TDS
 - c/ Tournois qualificatifs
 - d/ Phase finale du Championnat de France en double
Qualification et constitution des équipes - Forfaits - Têtes de séries - Tableau de la phase finale
 - e/ Championnat de France en double mixte
- 5 • CHAMPIONNAT DE FRANCE EN TRIPLE
 - a/ Description
 - b/ Classement en triple
Classement général - Classement TDS
 - c/ Tournois nationaux

6 • TOURNOI INTERCLUBS

- a/ Description
- b/ Définition d'une rencontre
- c/ Constitution des équipes
- d/ Têtes de séries
- e/ Forfaits

7 • OPEN DE FRANCE

- a/ Description
- b/ Définition d'une rencontre
- c/ Constitution des équipes
- d/ Têtes de séries
- e/ Forfaits

8 • ANNEXE : Organisation compétitions Plumfoot

1 • INTRODUCTION

Ce document, rédigé par France Plumfoot, décrit le fonctionnement de la saison sportive 2025-2026.

Celle-ci se compose :

- d'un championnat de simple (masculin et féminin ou mixte) réparti sur 4 compétitions (3 qualificatives et 1 phase finale) ;
- d'un championnat de double réparti sur 4 compétitions (3 qualificatives et 1 phase finale) ;
- d'un championnat de triple réparti sur 1 compétition (phase finale) ;
- d'un championnat de double mixte réparti sur 1 compétition (phase finale)
- d'une compétition interclubs ;
- d'un Open de France.

Pour qui ?

Ces compétitions sont ouvertes à tout membre d'une association affiliée à France Plumfoot, sauf l'Open de France qui est ouvert à tous les joueurs et joueuses.

France Plumfoot se réserve aussi la possibilité d'accueillir d'autres joueurs et joueuses en vue de la promotion de la discipline en France.

Les compétitions sont mixtes et ouvertes à toutes les catégories d'âge. Les compétitions de simple peuvent être composées d'épreuves masculine et féminine en fonction du nombre de participant(e)s.

2 • FORMAT DES COMPÉTITIONS

Toutes les compétitions suivent le format : Poules + Tableau direct et offrent des matchs de reclassements.

Le nombre de poules et de qualifiés pour le tableau principal est défini par le comité d'organisation des compétitions ("COC" ci-dessous) qui agit sur délégation de France Plumfoot.

Le COC choisit ainsi un des formats décrits en annexe en fonction des conditions logistiques (nombre d'inscrits, de terrains, plage horaire du gymnase, etc.).

Les tableaux sont constitués par tirage au sort selon un système de tête de série propre à chaque compétition. A la fin de la phase des poules, un nouveau tirage au sort est effectué pour rendre les huitièmes ou les quarts de finale (la seconde phase du tournoi) imprédictibles. Les modalités sont fonction des schémas de compétition et sont spécifiées en annexe. Un principe essentiel régit ce tirage au sort : les TDS 1 et TDS 2 ne peuvent se retrouver qu'en finale.

2.a/ Règles de jeu

Les matchs sont régis par les règles officielles de l'International Shuttlecock Federation <https://www.shuttlecock-world.org/shuttlecock> ou https://www.shuttlecock-world.org/_files/ugd/4576f4_3a77621069c443d68aa65f5740e4dd21.pdf.

Ces règles sont également disponibles sur le site de France Plumfoot : <http://franceplumfoot.fr/le-sport/version-filet/regles/>

2.b/ Ajustements potentiels

Lors d'une compétition, pour tout ou partie de cette dernière, pour des raisons logistiques et de contraintes de temps, le COC se réserve la possibilité de :

- modifier la durée des matchs (ex : match en un set, set en 15 points, 3ème set raccourci, etc.) ;
- limiter le nombre de matchs de reclassement ;
- limiter le nombre d'inscrits ;
- de manière générale de choisir tout moyen permettant de s'assurer que la compétition aille à son terme dans les meilleures conditions possibles.

2.c/ Classement lors des poules

Le classement en poule est défini par les données suivantes, par ordre de prévalence :

- différence rencontres gagnées/perdus (puis plus grand nombre de rencontres gagnées) pour les compétitions incluant la notion de rencontres comme l'Open ou l'interclub ;
- différence matchs gagnés/perdus (puis plus grand nombre de matchs gagnés) ;
- différence sets gagnés/perdus (puis plus grand nombre de sets gagnés) ;
- différence points gagnés/perdus (puis plus grand nombre de points gagnés).

2.d/ Forfait en cours de compétition

Toutes les compétitions respectent les points suivants concernant les forfaits :

- Les remplacements ne sont autorisés que lors des matchs de triple, à raison de trois remplacements par set maximum, chaque équipe étant composée de 6 joueurs/euses maximum.
- Un forfait en cours de compétition est définitif. Si un joueur ne peut finir un match, il/elle n'est pas autorisé à se présenter aux matchs suivants ;
- En poule, le classement final ne tient pas compte des matchs de l'équipe forfaitaire et celle-ci finit donc dernière de poule. Toutefois, elle conserve l'avantage de son classement théorique et obtient donc la dernière place de la partie de tableau où elle se serait en théorie qualifiée. (ex : lors d'un tournoi avec 4 poules qualifiant les 2 premiers, un(e) joueur/euse qui finirait 2ème de poule, malgré un forfait au cours de celle-ci, obtiendrait la 8ème place au classement général malgré son remplacement par un(e) autre joueur/euse).

De facto, dans ce cas, certaines équipes peuvent terminer ex-aequo.

Lors d'un tableau direct, l'équipe forfaitaire perd le match. Son adversaire est qualifié pour le match suivant.

Si une équipe ayant accédé au tour suivant déclare forfait avant de démarrer le match suivant, elle est remplacée par l'équipe qui aura perdu au préalable contre elle si et seulement si celle-ci n'a pas commencé de matchs de reclassement. Exemple : X gagne contre Y en quarts de finale et doit rencontrer Z en demi-finales. X déclare forfait avant le début de sa demi-finale contre Z. Si Y n'a pas commencé son premier match de reclassement pour les places 5-8, Y remplace X et joue la demi-finale contre Z. Si Y a commencé ou terminé son premier match de reclassement pour les places 5-8, alors il n'y a pas de remplacement possible, Z remporte la demi-finale et se retrouve en finale.

2.e/ Délais de réponses et cas d'annulation des phases finales du Championnat de France

Pour chaque phase finale de Championnat de France de Plumfoot, des délais sont tenus d'être respectés par France Plumfoot, par les différents clubs, par les joueurs et joueuses sollicités pour ces épreuves.

Les délais sont les suivants :

- France Plumfoot détermine le classement des TdS et contacte les participants **3 mois avant la compétition**, en précisant aux sélectionnés les dates et lieux prévus. Cela permet de s'assurer de la disponibilité des joueurs et joueuses sélectionné(e)s
- Les joueurs et joueuses sélectionnés ont alors 15 jours pour s'organiser et fournir une réponse à France Plumfoot.
- Dans le cas où un(e) joueur/euse ne serait pas disponible, France Plumfoot doit contacter les joueurs suivants dans les 15 jours qui suivent.
- Les joueurs et joueuses rattrapés ont alors une semaine pour s'organiser et fournir une réponse à France Plumfoot.

Les sélections officielles et validées pour les phases finales sont publiées sur le site internet de France Plumfoot 15 jours avant la compétition.

S'il n'y a pas le nombre requis de joueurs/joueuses disponibles (voir sections suivantes dans les simples et doubles) pour jouer les phases finales, celles-ci devront être annulées. Le ou la première(e) au classement général de la saison en cours sera alors consacré(e) Champion(ne) de France de Plumfoot de la saison..

Dans le cas où France Plumfoot et les clubs contactés ne trouvent pas de gymnase pour faire les phases finales avant la fin de l'année sportive, celles-ci sont annulées.

3 • CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PLUMFOOT EN SIMPLE

3.a/ Description

Le championnat est composé de :

- 3 tournois qualificatifs ;
- 1 phase finale si le nombre de participant(e)s est suffisant.

Le chapitre 3.d. détaille les différents cas d'épreuves (masculin/féminin/mixte) en fonction du nombre de participant(e)s.

Cette épreuve aura un gagnant et une gagnante. Le gagnant et la gagnante de la phase finale gagnent le titre de « Champion de France de Plumfoot en simple » et « Championne de France de Plumfoot en simple » pour la saison.

3.b/ Classement en simple

L'organisation du championnat est régie par 2 classements, appliqués de la même manière pour les épreuves féminine, masculine et/ou mixte :

- **un classement général**, qui permet de définir les qualifié(e)s pour la phase finale ;
- **un classement dit « Têtes de série »** (TdS), qui influe sur les tirages au sort des tableaux des différents tournois.

Le classement général ne prend en compte que les points gagnés durant la saison en cours. Le classement "Têtes de série" prend en compte les points gagnés durant la saison ainsi que, dans une certaine mesure, les points de la saison précédente.

Le **taux de pondération est de 0,3** pour passer du tableau féminin ou masculin au tableau mixte.

Classement général

À chaque tournoi de l'année, chaque joueur/euse inscrit(e) gagne des points, selon le tableau ci-dessous, en fonction de ses résultats à la compétition concernée.

Gains de points lors d'un tournoi de simple							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	17ème	1700	33ème	600	49ème	200
2nd	7500	18ème	1500	34ème	550	50ème	170
3ème	6000	19ème	1450	35ème	530	51ème	160
4ème	5500	20ème	1400	36ème	510	52ème	150
5ème	4500	21ème	1350	37ème	490	53ème	140
6ème	4100	22ème	1300	38ème	470	54ème	130
7ème	3800	23ème	1250	39ème	450	55ème	120
8ème	3500	24ème	1200	40ème	430	56ème	110
9ème	3000	25ème	1150	41ème	410	57ème	100
10ème	2800	26ème	1100	42ème	390	58ème	90
11ème	2700	27ème	1050	43ème	370	59ème	80
12ème	2600	28ème	1000	44ème	350	60ème	70

13ème	2500	29ème	950	45ème	330	61ème	60
14ème	2400	30ème	900	46ème	310	62ème	50
15ème	2200	31ème	850	47ème	290	63ème	40
16ème	2000	32ème	800	48ème	270	64ème	30
						65ème et +	10

À tout moment de la saison, on calcule le nombre de points des joueurs et des joueuses en sommant les points obtenus par ceux-ci et celles-ci lors des quatre derniers tournois qualificatifs, soit **T1 + T2 + T3 + F (finale)**. Ces points donnent donc lieu à un classement qui évolue durant la saison.

Les phases finales du Championnat donnent, pour les joueurs/euses participant(e)s, un nombre de points **F**. Les points obtenus durant les phases finales sont les mêmes que dans une compétition qualificative. Les joueurs et joueuses n'ayant pas participé aux phases finales, et ayant participé à au moins un tournoi national durant la saison, gagnent des points de participation. Ils sont classés derniers du Championnat de France de Plumfoot et remportent donc les points dans l'ordre des TdS de la saison à partir de la 17ème place (ex : la personne ayant le plus de points TdS et ne participant aux Championnats de France aura les points de participation de la 17ème place, le suivant celui de la 18ème et ainsi de suite).

Le nombre total de points P marqués dans la saison est donc calculé par la formule

$$P = T1 + T2 + T3 + F.$$

Le classement général de la saison est finalement établi sur la base des points accumulés par les joueurs et les joueuses selon la formule précédente. Selon le format des épreuves (masculin, féminin, mixte), le taux de pondération 'masculin/féminin', défini ci-dessous, peut être appliqué.

Classement TDS

Avant chaque compétition, le classement TdS de chaque joueur/joueuse est déterminé en fonction de son classement général (voir ci-dessus), c'est-à-dire la somme des points gagnés lors des quatre dernières compétitions organisées par France Plumfoot.

Taux de pondération 'masculin/féminin'

Quand il y a eu un premier tournoi de simple féminin, et que le tournoi de simple suivant ne permet pas une compétition féminine par manque de participantes, le taux de pondération 'masculin/féminin' permet aux joueuses intéressées d'intégrer la compétition masculine, donc le prochain tournoi est un simple mixte.

Le taux de pondération est de 0,3 pour passer du tableau féminin ou masculin au tableau mixte.

De la même manière, quand il y a eu un premier tournoi de simple masculin, et que le tournoi de simple suivant ne permet pas une compétition masculine par manque de participants, le taux de pondération 'masculin/féminin' permet aux joueurs intéressés d'intégrer la compétition féminine, donc le prochain tournoi est un simple mixte.

3.c/ Tournois qualificatifs

Organisés, si possible, dans des villes différentes afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, ils sont régis par les règles définies en introduction de ce document.

Constitution du tableau d'un tournoi

C'est au moment de la constitution des poules que le classement TdS de chaque joueur et de chaque joueuse est pris en compte, les joueurs/euses ayant un classement TdS plus élevé étant plus "protégés" que les suivants, c'est-à-dire ont moins de chances de jouer en poules contre des joueurs et joueuses à haut classement.

Pour chaque tournoi qualificatif, les têtes de série sont sélectionnées en se basant sur le classement TdS. Parmi les joueurs/euses inscrit(e)s au tournoi, le joueur/la joueuse disposant du meilleur classement TdS est tête de série n°1. Le joueur/la joueuse ayant le deuxième meilleur classement est tête de série n°2 et ainsi de suite.

Le tableau du tournoi et son tirage au sort suivent alors une des formes définies en annexe.

Tournoi masculin / féminin ou mixte

S'il y a moins de 4 participantes pour un tournoi féminin ou moins de 4 participants pour un tournoi masculin, le tournoi qualificatif de simple sera mixte. Si un tournoi uniquement féminin ou uniquement masculin a eu lieu dans la saison, les joueurs ou joueuses sont intégré(e)s dans le tournoi suivant en appliquant le taux de pondération expliqué en 3.b.

3.d/ Phase finale du Championnat de France en simple

Qualification

Sont qualifiés à la phase finale :

- Tous les demi-finalistes d'un des tournois qualificatifs ;
- Le tableau est ensuite complété par les meilleurs joueurs/euses au classement général jusqu'à avoir 16 joueurs ou joueuses maximum et au minimum 4 participant(e)s. En cas de situation exceptionnelle, France Plumfoot peut autoriser la participation de joueurs/ses, inscrits/es dans une association de Plumfoot affiliée à France Plumfoot, à la phase finale même si ils/elles n'ont pas participé à une compétition qualificative dans la limite de 8 participant(e)s.

Forfaits

Tout forfait est définitif. Un(e) joueur/se forfait avant le tournoi est automatiquement remplacé par le joueur ou la joueuse le/la mieux classé(e) au classement général. Cela est valable tant que le joueur ou la joueuse remplacé(e) n'a pas commencé de match lors de la phase finale. Ceci a comme conséquence le fait que les joueurs et les joueuses suivant au classement le ou la dernier/ère qualifié sont susceptibles d'être qualifié(e)s à la dernière minute en cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse qualifié(e).

Têtes de séries

Lors de la phase finale, la définition des Têtes de séries suit une règle différente du reste de la saison, à savoir :

- La prise en compte du nombre de tournois qualificatifs gagnés est le facteur prioritaire. Dit autrement, celles et ceux ayant remporté une ou des finales lors des tournois qualificatifs se trouvent dans les premières têtes de séries ;
- en cas d'égalité, le classement général départage les joueurs et les joueuses ;
- pour celles et ceux n'ayant pas gagné de tournoi qualificatif, c'est leur classement général de la saison qui les départage.

Tableau de la phase finale

La phase finale du Championnat de France en simple peut être masculine et féminine, mais peut également être mixte. Cela dépend du nombre de participant(e)s. S'il y a au moins 4 joueurs/joueuses, une épreuve spécifique peut avoir lieu. Les différents cas sont les suivants :

- 4,5,6,7 joueurs/euses :
 - à 4, 5, une poule puis les 2 premier(e)s de la poule jouent une finale,
 - à 6, 7, une poule puis les 4 premier(e)s de la poule jouent des demi-finales et une finale
- À partir de 8 joueurs/euses, se référer aux tableaux définis en annexe, jusqu'à un maximum de 16 joueurs/euses.
- A 16 joueurs/joueuses, se référer au tableau 1 défini en annexe.

S'il y a moins de 4 participantes pour la finale féminine ou moins de 4 participants pour la finale masculine, la phase finale sera mixte, le taux de pondération expliqué en 3.b sera appliqué afin d'établir les joueurs et les joueuses qualifiées.

Si la phase finale est mixte et qu'un homme ou qu'une femme gagne le titre de Champion(ne) de France en simple, un titre de Champion(ne) de France sera remporté par le/a joueur/se qui aura accumulé le plus de points lors la saison. Ainsi, il y aura bien un Champion de France de Plumfoot homme et une Championne de France de Plumfoot femme.

Si le nombre de participant(e)s de la saison est supérieur à 16, ce sont les 16 premiers/premières Tds qui jouent les phases finales (se référer au tableau 1 en annexe).

Le COC peut décider de changer les formats des rencontres.

4 • CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PLUMFOOT EN DOUBLE

4.a/ Description

Le championnat est composé de :

- 3 tournois qualificatifs ;
- 1 phase finale comprenant 8 équipes ou 10 équipes ou 12 équipes.

Les vainqueurs de la phase finale gagnent le titre de « Champion de France de Plumfoot en double » pour la saison.

4.b/ Classement en double

Comme en simple, l'organisation du Championnat de France Plumfoot en double est régi par un classement général et un classement dit « Têtes de série » (TdS).

Classement général

Bien que jouant en équipe, le classement général en double est individuel.

Ainsi à chaque tournoi de l'année, chaque joueur/joueuse inscrit(e) gagne des points, selon le tableau ci-dessous, en fonction de ses résultats à la compétition concernée.

Gains de points lors d'un tournoi de double							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	17ème	1700	33ème	600	49ème	200
2nd	7500	18ème	1500	34ème	550	50ème	170
3ème	6000	19ème	1450	35ème	530	51ème	160
4ème	5500	20ème	1400	36ème	510	52ème	150
5ème	4500	21ème	1350	37ème	490	53ème	140
6ème	4100	22ème	1300	38ème	470	54ème	130
7ème	3800	23ème	1250	39ème	450	55ème	120
8ème	3500	24ème	1200	40ème	430	56ème	110
9ème	3000	25ème	1150	41ème	410	57ème	100
10ème	2800	26ème	1100	42ème	390	58ème	90
11ème	2700	27ème	1050	43ème	370	59ème	80
12ème	2600	28ème	1000	44ème	350	60ème	70
13ème	2500	29ème	950	45ème	330	61ème	60
14ème	2400	30ème	900	46ème	310	62ème	50
15ème	2200	31ème	850	47ème	290	63ème	40
16ème	2000	32ème	800	48ème	270	64ème	30
						65ème et +	10

À tout moment de la saison, avant le championnat de fin d'année, on calcule le nombre de points des joueurs/euses en sommant les points obtenus par ceux-ci et celles-ci lors des quatre derniers tournois qualificatifs, soit **T1 + T2 + T3 + F (finale)**. Ces points donnent donc lieu à un classement qui évolue durant la saison.

Les phases finales du championnat donnent, pour les joueurs/euses participant(e)s, un nombre de points F. Les points obtenus durant les phases finales sont les mêmes que dans une compétition qualificative

Les joueurs et joueuses n'ayant pas participé aux phases finales, et ayant participé à au moins un tournoi national, gagnent des points de participation à la saison. Ils sont classés derniers du Championnat de France de Plumfoot et remportent donc les points dans l'ordre des TdS de la saison à partir de la dernière place (ex : s'il y a 8 équipes participantes, la personne ayant le plus de points TdS et ne participant aux Championnats de France aura les points de participation de la 9ème place, le suivant celui de la 10ème et ainsi de suite).

Le nombre total de points P marqués dans la saison est donc calculé par la formule :

$$P = T1 + T2 + T3 + F \text{ (finale).}$$

Le classement général de la saison est finalement établi sur la base des points accumulés par les joueurs et les joueuses, selon la formule précédente.

Classement TDS

Le classement TdS est individuel.

Comme pour l'épreuve de simple, avant chaque compétition, le classement TdS de chaque joueur/joueuse est déterminé en fonction de ses résultats précédents (voir ci-dessus), c'est-à-dire la somme des points gagnés lors des quatre dernières compétitions organisées par France Plumfoot.

4.c/ Tournois qualificatifs

Organisés, si possible, dans des villes différentes afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, les tournois qualificatifs sont régis par les règles définies en introduction de ce document.

Constitution du tableau d'un tournoi

Pour définir les têtes de séries, on additionne les points TdS des 2 joueurs ou/et joueuses constituant une équipe.

C'est au moment de la constitution des poules que le classement TdS de l'équipe est pris en compte, celles ayant un classement TdS plus élevé étant plus "protégées" que les suivantes.

Pour chaque tournoi qualificatif, les têtes de série sont sélectionnées en se basant sur le classement TdS. Parmi les équipes inscrites au tournoi, l'équipe disposant du meilleur classement TdS est tête de série n°1. L'équipe ayant le deuxième meilleur classement est tête de série n°2 et ainsi de suite.

Le tableau du tournoi et son tirage au sort suivent alors une des formes définies en annexe.

4.d/ Phase finale du Championnat de France de Plumfoot en double

Qualification et constitution des équipes

Sont qualifiés à la phase finale :

- Les finalistes des tournois qualificatifs ;
- Les personnes invitées par les finalistes pour constituer leur équipe de double. Pour être éligibles, les personnes invitées doivent avoir participé à au moins un tournoi qualificatif de double durant la saison.
- À l'issue de ces invitations, quatre cas de figure se présentent :
 - 1/ L'ensemble des demi-finalistes et de leur partenaire constitue 8, 10 ou 12 équipes. Le processus se termine et ces 8, 10 ou 12 équipes sont qualifiées ;
 - 2/ L'ensemble des finalistes et de leur partenaire constitue moins de 8 équipes. Dès lors, sont contactés les joueurs et joueuses ayant obtenu le meilleur classement pour arriver à 8 équipes ;
 - 3/ L'ensemble des finalistes et de leur partenaire constitue entre 8 équipes + 1 personne seule et 9 équipes + 1 personne seule. Dès lors, sont contactés les joueurs et joueuses ayant obtenu le meilleur classement pour arriver à 10 équipes ;
 - 4/ L'ensemble des finalistes et de leur partenaire constitue entre 10 équipes + 1 personne seule et 11 équipes + 1 personne seule. Dès lors, sont contactés les joueurs et joueuses ayant obtenu le meilleur classement pour arriver à 12 équipes.

En cas d'abandon d'un joueur/d'une joueuse ayant primitivement confirmé sa participation :

- s'il y a 7 ou 9 ou 11 équipes, son/sa partenaire d'origine, même non finaliste d'un tournoi national, peut inviter le/la partenaire de son choix, si ce(tte) joueur/joueuse a bien participé à un tournoi national de la saison.

- si le nombre d'équipes revient à 8 équipes et que le partenaire d'origine de la personne qui abandonne n'a pas participé à une finale de la saison, il est convenu que cette personne ne constituera pas une 9e équipe.

Le COC valide le classement et le CA contacte les joueurs et les joueuses qualifiées pour valider les équipes et pouvoir ensuite inviter les autres joueurs et joueuses qualifiés pour constituer leur équipe de double. Le CA se réserve le droit de disqualifier un joueur qualifié s'il est avéré que celui-ci ou celle-ci bloque manifestement la constitution de la liste des équipes finalistes dans la mesure où elle met trop de temps à décider qui il ou elle invite.

Forfaits

Tout forfait est définitif.

Le coéquipier ou la coéquipière d'un joueur/d'une joueuse forfait avant le début de la phase finale peut choisir un nouveau/une nouvelle partenaire parmi les joueurs/euses libres selon les contraintes définies ci-dessus.

Cela est valable tant que l'équipe n'a pas commencé de match lors de la phase finale. Ceci a comme conséquence le fait que les joueurs/euses suivant au classement le ou la dernier/ère qualifié(e) sont susceptibles d'être qualifiés à la dernière minute en cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse qualifié(e).

Têtes de séries

Lors de la phase finale, la définition des têtes de série suit une règle différente du reste de la saison, à savoir :

- La prise en compte du nombre de tournois qualificatifs gagnés est le facteur prioritaire. Celles et ceux ayant gagné un ou des tournois qualificatifs se trouvent dans les premières têtes de séries.
- En cas d'égalité au nombre de tournoi gagné, le classement général départage les joueurs et les joueuses.
- Pour celles et ceux n'ayant pas gagné de tournoi qualificatif, c'est leur classement général qui les départage.

Tableau de la phase finale

En fonction du nombre d'équipes qualifiées pour la phase finale du Championnat de France, la phase finale pourra prendre 3 formes différentes (cf. annexe ci-dessous) :

1/ 2 poules de 4 équipes avec les 2 premières qualifiées pour les demi-finales ;

2/ 2 poules de 5 équipes avec les 4 premières qualifiées pour les quarts de finale ;

3/ 4 poules de 3 avec les 4 premières qualifiées pour les quarts de finale.

4.e/ Championnat de France de Plumfoot en double mixte

Le championnat est composé de :

- 1 phase finale.

Chaque équipe est constituée d'un homme et d'une femme.

Les vainqueurs de la phase finale gagnent le titre de « Champion de France de Plumfoot en double mixte » pour la saison.

Les autres règles du championnat de France de Plumfoot en double mixte sont identiques au championnat de France de plumfoot en double.

5 • CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PLUMFOOT EN TRIPLE

5.a/ Description

Le Championnat de France de Plumfoot en triple est composé de :

- 1 phase finale organisée en 1 seul tournoi.

L'équipe remportant la phase finale remporte le titre de « Champion de France de Plumfoot en triple » pour la saison.

5.b/ Classement en triple

Comme en simple et en double, l'organisation du Championnat de France de Plumfoot en triple est régi par un classement général et un classement dit « Têtes de série » (TdS).

Classement général

Bien que jouant en équipe, le classement général en triple est individuel.

Ainsi à chaque tournoi de l'année, chaque joueur inscrit gagne des points, selon le tableau ci-dessous, en fonction de ses résultats à la compétition concernée.

Gains de points lors d'un tournoi de triple							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	17ème	1700	33ème	600	49ème	200
2nd	7500	18ème	1500	34ème	550	50ème	170
3ème	6000	19ème	1450	35ème	530	51ème	160
4ème	5500	20ème	1400	36ème	510	52ème	150
5ème	4500	21ème	1350	37ème	490	53ème	140
6ème	4100	22ème	1300	38ème	470	54ème	130
7ème	3800	23ème	1250	39ème	450	55ème	120
8ème	3500	24ème	1200	40ème	430	56ème	110
9ème	3000	25ème	1150	41ème	410	57ème	100
10ème	2800	26ème	1100	42ème	390	58ème	90
11ème	2700	27ème	1050	43ème	370	59ème	80
12ème	2600	28ème	1000	44ème	350	60ème	70
13ème	2500	29ème	950	45ème	330	61ème	60
14ème	2400	30ème	900	46ème	310	62ème	50
15ème	2200	31ème	850	47ème	290	63ème	40
16ème	2000	32ème	800	48ème	270	64ème	30
						65ème et +	10

L'épreuve de triple étant constituée d'un seul tournoi, le résultat des joueurs et joueuses à cette compétition 'Championnat de France' permet de déterminer le classement général de la saison.

Classement TDS

Là aussi, le classement TdS est individuel.

Le classement TdS est le classement de la compétition précédente. Autrement dit, le nombre de points obtenus par chaque joueur à la compétition précédente constitue le classement TdS pour cette compétition.

5.c/ Championnat de France de Plumfoot en triple

Constitution des équipes

Tous les joueurs qui le souhaitent peuvent participer au Championnat de France de Plumfoot en triple. Les équipes peuvent être mixtes. Elles sont constituées d'un maximum de 6 joueurs/joueuses et d'un minimum de 3 joueurs/joueuses.

Forfaits

Tout forfait est définitif.

Tableau de la phase finale

La phase finale sera composée de poules puis des demi-finales et finales.

6 • TOURNOI INTERCLUBS

6.a/ Description

Le tournoi interclubs est une compétition où les équipes se rencontrent sur 5 matchs, chaque victoire apportant un point à l'équipe.

L'équipe vainqueur du tournoi gagne le titre de « Champion de France Plumfoot des clubs »

6.b/ Définition d'une rencontre

Une **rencontre** entre 2 équipes est composée de 5 matchs, joués dans l'ordre suivant.

- un 1^{er} match de simple ;
- un 1^{er} match de double ;
- un match de triple ;
- un 2^e match de double ;
- un 2^e match de simple.

Un même joueur ne peut jouer qu'une seule fois la même épreuve lors d'une même rencontre. De facto, il ou elle ne peut jouer plus de 3 matchs. Une exception existe pour les équipes de 3 joueurs/euses. Dans ce cas, un joueur est autorisé à jouer les 2 doubles mais ne peut jouer aucun match de simple lors de la même rencontre.

La composition d'un double ou d'un simple doit être annoncée simultanément par les 2 équipes avant le début de début du match concernée.

6.c/ Constitution des équipes

Une équipe est composée de 3 à 6 joueurs.

Une même équipe ne peut être constituée que de joueurs évoluant dans le même club. Les joueurs inscrits dans plusieurs associations devront définir en amont de la compétition quel est leur club principal et en aviser le COC.

Il est permis aux joueurs indépendants et à celle et ceux de clubs de moins de 6 membres de se réunir dans une même équipe ou de compléter l'équipe d'une autre association. Dans ce dernier cas, les joueurs indépendants ou de clubs de moins de 6 membres doivent être en minorité au sein de l'équipe "complétée".

6.d/ Têtes de séries

Les équipes têtes de séries sont définies selon la moyenne des points TdS en simple, en double et en triple des joueurs d'une même équipe.

6.e/ Forfaits

Il est rappelé qu'un forfait est définitif et qu'un joueur ou une joueuse qui n'aura pu se présenter lors d'une rencontre, ne pourra réintégrer le jeu pour une rencontre suivante.

Une équipe de 2 joueurs/euses à l'issue d'un ou plusieurs forfaits est autorisée à jouer, par rencontre, 2 simples et 1 double.

7 • OPEN DE FRANCE

7.a/ Description

Le tournoi Open de France est une compétition où les équipes se rencontrent sur 5 matchs, chaque victoire apportant un point à l'équipe.

L'équipe vainqueur du tournoi gagne le titre de « Vainqueur de l'Open de France »

7.b/ Définition d'une rencontre

Une *rencontre* entre 2 équipes est composée de 5 matchs, joués dans l'ordre suivant.

- un 1^{er} match de simple ;
- un 1^{er} match de double ;
- un match de triple ;
- un 2^e match de double ;
- un 2^e match de simple.

Un même joueur ne peut jouer qu'une seule fois la même épreuve lors d'une même rencontre. De facto, il ou elle ne peut jouer plus de 3 matchs. Une exception existe pour les équipes de 3 joueurs/euses. Dans ce cas, un joueur est autorisé à jouer les 2 doubles mais ne peut jouer aucun match de simple lors de la même rencontre.

La composition d'un double ou d'un simple doit être annoncée simultanément par les 2 équipes avant le début de début du match concernée.

7.c/ Constitution des équipes

Une équipe est composée de 3 à 6 joueurs. Les joueurs de fédérations étrangères peuvent participer à la compétition.

7.d/ Têtes de séries

Les équipes têtes de séries sont définies par France Plumfoot en s'appuyant sur les résultats des derniers Open de France, les résultats des dernières compétitions internationales et le classement général des épreuves nationales. Les têtes de séries sont définies par le jugement de France Plumfoot et non selon une approche mécanique.

7.e/ Forfaits

Il est rappelé qu'un forfait est définitif et qu'un joueur ou une joueuse qui n'aura pu se présenter lors d'une rencontre, ne pourra réintégrer le jeu pour une rencontre suivante.

Une équipe de 2 joueurs/euses à l'issue d'un ou plusieurs forfaits est autorisée à jouer, par rencontre, 2 simples et 1 double.

8 • ANNEXE

Organisation compétitions Plumfoot

Tableau 1 : si 8 poules avec les 2 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
T1	T2	T3	T4	T5-8			
T9-12				T13/16			
T21-24				T17-20			
T29-32				T25-28			
T33-36				T37-40			

1/8eme de finale	1/4 de finale	1/2 finale	Finale
1A			
2F - 2G			
2F - 2G			
1E - 1H			
1E - 1H			

2B - 2C			
2B - 2C			
1D			
1C			
2E - 2H			
2E - 2H			
1F - 1G			
1F - 1G			
2A - 2D			
2A - 2D			
1B			

Deux principes régissent le tirage au sort post-poules : les TDS 1 et TDS 2 ne peuvent se retrouver qu'en finale, d'une part, et d'autre part deux équipes d'une même poule ne peuvent se retrouver qu'en finale également.

Tableau 2 : si 4 poules avec les 2 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
T1	T2	T3	T4
T5-8			
T9-12			
T13-16			
T17-20			
T21-24			

1/4 Finale	1/2 Finale	Finale
1A		
2B - 2C		
2B - 2C		
1D		
1C		
2A - 2D		
2A - 2D		
1B		

Tableau 3 : si 4 poules avec les 4 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
T1	T2	T3	T4
T5-8			
T9-12			
T13-16			
T17-20			
T21-24			

1/8ème Finale	1/4 Finale	1/2 Finale	Finale
1A			
4C ou 4B ou 4D			
2C - 2B			
3A - 3D			
3A - 3D			
2C - 2B			
4A ou 4B ou 4C			
1D			
1C			
4A ou 4B ou 4D			
2A - 2D			
3B - 3C			
3B - 3C			
2A - 2D			
4A ou 4C ou 4D			
1B			

Tableau 4 : si 2 poules avec les 4 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B
T1	T2
T3 ou T4	
T5 à T8	
T5 à T8	
T9 à 12	

Puis

1/4 de finale	1/2 finale	Finale
1A - 4B		
2B - 3A		
2A - 3B		
1B - 4A		

Tableau 5 : si 2 poules avec les 2 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B
T1	T2
T3 ou T4	
T5 à T8	
T5 à T8	
T9 à 12	
T9 à 12	

Puis

1/2 finale	Finale
1A - 2B	
1B - 2A	

France Plumfoot

Numéro d'immatriculation : W133007497

Mail : president@franceplumfoot.fr - Website : www.franceplumfoot.fr